

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SYNDICALE DU SIGF DU MASSACRE

Réunie en séance publique 19 mars 2015 à 19h30
Salle du conseil municipal en mairie de LAMOURA
Date de convocation : 12 mars 2015
Date d'affichage : 26 mars 2015
Secrétaire : Irénée BONNEVILLE

Etaient présents :

Mme Anne-Marie JOLY et M. Irénée BONNEVILLE pour la commune de LONGCHAUMOIS,
MM. Nolwenn MARCHAND et Franck THEVENIN pour la commune de PREMANON,
M. Daniel GROSSIORD pour la commune Les MOLUNES,
Mme Michelle MILLET et M Joël GAUTHIER pour la commune de LAMOURA,
MM. Alain MOYAT et Bernard REGAD pour la commune de SEPTMONCEL,
MM Julien DEFFRADAS et Pascal BRUBACHER pour la commune de LAJOUX,
Absent excusé : Florent PERELLI donne pouvoir à Daniel GROSSIORD,
Invité excusé : Monsieur Christian LAMUR trésorier à Saint-Claude.

ORDRE DU JOUR

Le président demande à l'assemblée d'ajouter une délibération relative à l'amortissement de matériel de bureau. L'assemblée accepte à l'unanimité.

1-Approbation de compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2014

En l'absence de commentaire, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Adoption du compte de gestion 2014 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	27 343,62	231 983,81	259 327,43
DEPENSES	70 530,81	265 027,80	335 558,61
EXCEDENT DEFICIT	43 187,19	33 043,99	76 231,18

	RESULTAT CLOTURE 2013	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT 2014	RESULTAT 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2014
INVESTISSEMENT	-24 651,62	0,00	-43 187,19	-67 838,81
FONCTIONNEMENT	432 755,52	24 651,62	-33 043,99	375 059,91
TOTAL	408 103,90	24 651,62	-76 231,18	307 221,10

Le compte de gestion présente un résultat de clôture excédentaire de 307 221,10 €.

Le président informe cependant que le résultat budgétaire de l'exercice 2014 présente un déficit dû à l'échelonnement des paiements des ventes de bois.

En effet, l'ONF nous informe des ventes et des échéances de versement six mois ou un an à l'avance et la trésorerie nous faisait titrer ces sommes dans le même temps.

Depuis fin 2013 le syndicat tente de rectifier ce décalage en titrant les recettes à la date réelle du versement des échéances.

Le compte de gestion 2014 est adopté à l'unanimité. N°3997615n°1

3-Adoption du compte administratif 2014 :

Le Président présente le compte administratif 2014, document récapitulatif de tous les mouvements effectués en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Globalement, l'exécution du budget est conforme aux prévisions.

Le compte administratif se résume ainsi:

Section dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont de 265 027,80 €, les dépenses d'investissements de 70 530,81 €, cumulées avec le report déficitaire de l'exercice antérieur de 24 651,62 €, **le résultat cumulé est donc de 360 210,23 €.**

Section recettes :

Les recettes de fonctionnement sont de 231 983,81 €, les recettes d'investissement de 27 343,62 €, cumulées avec le report excédentaire de l'exercice antérieur de 408 103,90 €, **le résultat cumulé est donc de 667 431,33 €.**

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 est : dépenses 360 210,23 €
recettes 667 431,33 €

Total excédentaire de : 307 221,10 €

Les restes à réaliser sont de 2 877,00 €

Monsieur Nolwenn MARCHAND, Président, sort de la salle et monsieur Alain MOYAT, doyen de la commission prend la présidence.

Le compte administratif et le compte de gestion sont concordants.

En l'absence de commentaire sur le document présenté, **le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité. N°3997615n°2**

4-Affectation du résultat de l'exercice 2014 :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

	Résultat CA 2013	Virement à la section	Résultat exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres pris en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	-24 651,62		-43 187,19	2 877,00	-2 877,00	-70 715,81
FONCTIONNEMENT	432 755,52	-24 651,62	-33 043,99			375 059,91

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la commission syndicale décide d'affecter ce résultat comme suit :

- en section d'investissement et en recette, au compte 1068 la somme de 70 715,81 €,
- en section de fonctionnement et en recette ligne R002 la somme de 304 344,10 €.

Délibération adoptée à l'unanimité. N°3997615n°3

5-Budget primitif 2015

Le président informe que suite à la rencontre avec monsieur Lamur, nouveau trésorier de St-Claude, il a été décidé de mettre les travaux sylvicoles en fonctionnement et non plus en investissement. En effet ces travaux venaient gonfler l'actif du syndicat alors que les terrains sont propriétés des communes adhérentes.

Le président présente le budget primitif pour l'exercice 2015 selon le tableau suivant :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 charges générales	190 925,00
012 charges du personnel	3 000,00
65 gestion courante	326 500,00
66 charges financières	240,00
67 charges exceptionnelles	5 000,00
022 dépenses imprévues	10 800,00
042-6811	2 159,00
sous total	538 624,00
DF-RF=capacité d'autofinancement	15 740,10
moins excédent de Fonctionnement	
023 virement à la section d'Investissement	15 740,10
total	554 364,10

RECETTES FONCTIONNEMENT	
R002	304 344,10
70	250 000,00
75	10,00
76	10,00
total	554 364,10

DEPENSES INVESTISSEMENT	
R001 déficit d'investissement	67 838,81
16 emprunts et dettes assimilées	8 899,10
20-licence logiciel comptabilité	2 000,00
2183 RAR	2 877,00
2315-étude réfection voirie	5 000,00
2152	2 000,00
total	88 614,91

RECETTES INVESTISSEMENT	
R001 excédent d'investissement	0,00
1068	70 715,81
021 virement de la section de fonctionnement	15 740,10
040-28183	2 159,00
2112	
total	88 614,91

TOTAL :	642 979,01			642 979,01
----------------	-------------------	--	--	-------------------

Délibération sur le budget 2015 adoptée à l'unanimité. N°3997615n°4

6-Adoption du choix des entreprises pour les travaux sylvicoles 2015

L'ouverture des plis a eu lieu le 17 mars 2015 en présence de MM. Nolwenn MARCHAND, Daniel GROSSIORD et Joël GAUTHIER. Les 3 offres reçues ont été notées selon les critères indiqués dans la consultation : 60 % pour le prix, 30 % pour la valeur technique de l'offre et 10 % pour la prise en compte de l'environnement.

Le résultat de la consultation est :

- Lot n°1 : SARL ARBORESCENCE pour un montant de 12 783,50 €
- Lot n°2 : SARL ARBORESCENCE pour un montant de 15 393,10 €

Délibération adoptée à l'unanimité. N°3997615n°5

7- Répartition 2015 aux communes

Le président propose pour l'année 2015 d'augmenter la répartition aux communes à 225 000,00 € selon la quote-part établie dans les statuts du SIGF :

COMMUNES	Quote-part	1 ^{er} versement	2 nd versement
LES MOLUNES	111,50	12 543,75	12 543,75
LAJOUX	134,50	15 131,25	15 131,25
LAMOURA	154,50	17 381,25	17 381,25
LONGCHAUMOIS	280,50	31 556,25	31 556,25
PREMANON	128,50	14 456,25	14 456,25
SEPTMONCEL	190,50	21 431,25	21 431,25
TOTAL	1 000,00	112 500,00	112 500,00

A savoir que la valeur du bois énergie délivré aux communes de Longchaumois et Prémanon pour le fonctionnement de leurs chaufferies viendra en déduction du second versement.

Délibération adoptée à l'unanimité. N°3997615n°6

8- délibération relative à l'amortissement de matériel de bureau

Le trésorier a constaté une anomalie relative à l'amortissement de matériel de bureau imputé au 2183 pour une somme totale de 2 158,09 €.

Il convient donc de délibérer sur le nombre d'année d'amortissement.

Au vu de la somme totale de 2 158,01 €, le comité décide d'amortir en une seule fois sur l'exercice 2015 et s'engage à prévoir les écritures budgétaires au budget primitif 2015.

Délibération votée à l'unanimité. N°3997615n°7

9- Informations et questions diverses

- Une rencontre entre MM MARCHAND, GROSSIORD et CHAUSSIGNAND de l'agence ONF de St-Claude a eu lieu afin de négocier à la baisse les frais de maîtrise d'œuvre qui sont passés de 1,58 € à 2,50 €/m³. Ces frais comprennent le contrôle du cubage des bucherons, la consultation des entreprises et le respect des délais de livraison.

Vu l'augmentation importante de ces frais, les membres du comité syndical s'interrogent sur l'opportunité d'assurer cette mission en régie. La décision définitive sera prise suite à la réception de la meilleure offre de l'ONF, communiquée par Monsieur CHAUSSIGNAND.

- Dans un souci d'égalité de traitement entre les entreprises et de transparence, le président propose de formaliser une consultation en bonne et due forme pour les travaux d'exploitation forestière (comme c'est déjà le cas pour les travaux sylvicoles). La validation des documents de consultation aura lieu lors de la prochaine réunion du comité syndical.
- Pour information monsieur Marcel PROST a été nommé président du comité de pilotage Natura 2000 pour le site de la forêt du Risoux et monsieur Nolwenn MARCHAND pour le site de la forêt du Massacre.

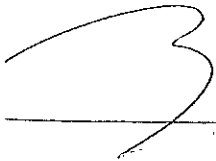
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h30.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait d'acte conforme,

LE PRÉSIDENT

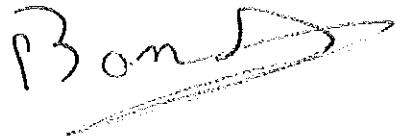
Le Président,



Nolwenn MARCHAND



Le secrétaire,



Irénée BONNEVILLE

Joël GAUTHIER

Daniel GROSSIORD

Anne-Marie JOLY

Michelle MILLET

Franck THEVENIN

Alain MOYAT

Bernard REGAD

Pascal BRUBACHER

Julien DEFFRADAS